

## **" La France et ses territoires "**

### **Sommaire du dossier de presse**

- **Fiche 1 : Nouvelles régions : des différences moins marquées**
- **Fiche 2 : La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements**
- **Fiche 3 : Les modes de vie dans les villes européennes**
- **Fiche 4 : La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer**
- **Fiche 5 : Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité**

**Nouvelles régions : des différences moins marquées**

*Luc Brière, Heidi Koumarianos*

**La réforme territoriale réduit le nombre de régions de 27 à 18 (y compris DOM). Le nouveau découpage retenu tend à rapprocher les nouvelles régions en termes de population, de produit intérieur brut ou de répartition des activités économiques. Les nouvelles régions atteignent par ailleurs des niveaux de population importants, comparables à leurs voisines européennes.**

**Les nouveaux ensembles ont des caractéristiques démographiques plus proches**

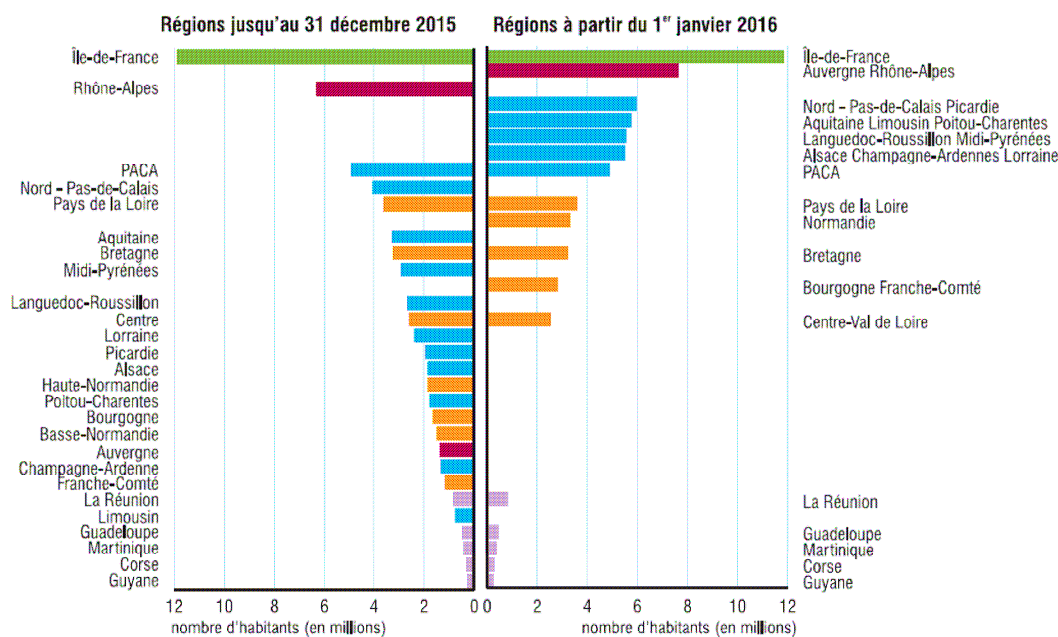
Les nouvelles régions continentales comporteront toutes **plus de 2 millions d'habitants. Derrière les plus grosses régions que sont l'Île-de-France (11,9 millions d'habitants en 2011) et Rhône-Alpes fusionnée avec l'Auvergne (7,6 millions), on distingue 2 groupes homogènes en population :**

- **cinq régions de taille intermédiaire**, comportant chacune cinq à six millions d'habitants : Nord-Pas-de-Calais Picardie, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et la grande région Est, Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, qui dépassent légèrement, en nombre d'habitants, la région Provence - Alpes-Côte d'Azur.

- **cinq régions, de deux à quatre millions d'habitants chacune** : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, ainsi que Centre-Val de Loire et l'ensemble Bourgogne Franche-Comté.

Avant la réforme, les différences étaient beaucoup plus importantes, de 0,7 million habitants dans le Limousin à 11,9 millions pour l'Île-de-France et 6,4 millions pour Rhône-Alpes. La Corse, seule région métropolitaine non continentale, compte seulement 314 000 habitants en 2011.

**Population des régions avant et après la réforme territoriale (chiffres 2011)**



Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

**La fusion de régions tend à diminuer les différences par un effet de moyenne.** Ainsi, des régions densément peuplées fusionnent avec des régions qui le sont nettement moins : c'est le cas du Nord-Pas-de-Calais avec la Picardie, de l'Alsace avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne ou de Rhône-Alpes avec l'Auvergne. Les régions dont les populations sont les plus âgées fusionnent avec des régions dont le vieillissement est moins marqué : le Limousin et Poitou-Charentes avec l'Aquitaine, l'Auvergne avec Rhône-Alpes.

**Certaines disparités territoriales subsistent toutefois**, avec des oppositions géographiques toujours importantes. La population des régions du Nord et de l'Est augmente moins fortement que la moyenne française et elle reste plus jeune. À l'inverse, la population des régions du Sud et de l'Ouest augmente et vieillit plus vite.

**Un solde naturel plus dynamique en Nord-Pas-de-Calais Picardie et un solde migratoire plus élevé en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées**

**Globalement, les régions du Nord et de l'Est doivent leur croissance démographique à l'excédent des naissances sur les décès, tandis que le solde migratoire (entrants - sortants du**

territoire) y est négatif. C'est le cas du Nord-Pas-de-Calais Picardie et de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

**En revanche, les régions du pourtour méditerranéen et de l'ouest de la France sont particulièrement attractives et gagnent des habitants grâce au solde migratoire.** C'est le cas pour la nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, où le solde apparent des entrées-sorties est le plus dynamique de France métropolitaine. Il est également élevé en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

**En dehors de l'Île-de-France (29,8 % du PIB national), six nouvelles régions concentrent près de la moitié du PIB national (y compris DOM)**

Selon les chiffres de 2012, le PIB de l'ensemble Auvergne Rhône-Alpes représente 11,4 % du PIB national alors que Rhône-Alpes seule en représente déjà 9,7 %.

Suivent ensuite **cinq nouvelles régions qui représentent chacune environ 7% du PIB de la France** : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Nord- Pas-de-Calais Picardie, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées et Alsace Champagne-Ardenne Lorraine. Dans la carte actuelle des régions, seule Provence - Alpes - Côte d'Azur est dans ce cas. Le PIB de ces six grandes régions (y compris Auvergne Rhône-Alpes) représente près de la moitié du PIB national (47,7 %).

**Les PIB par habitant et les structures par activité des nouvelles régions plus proches**

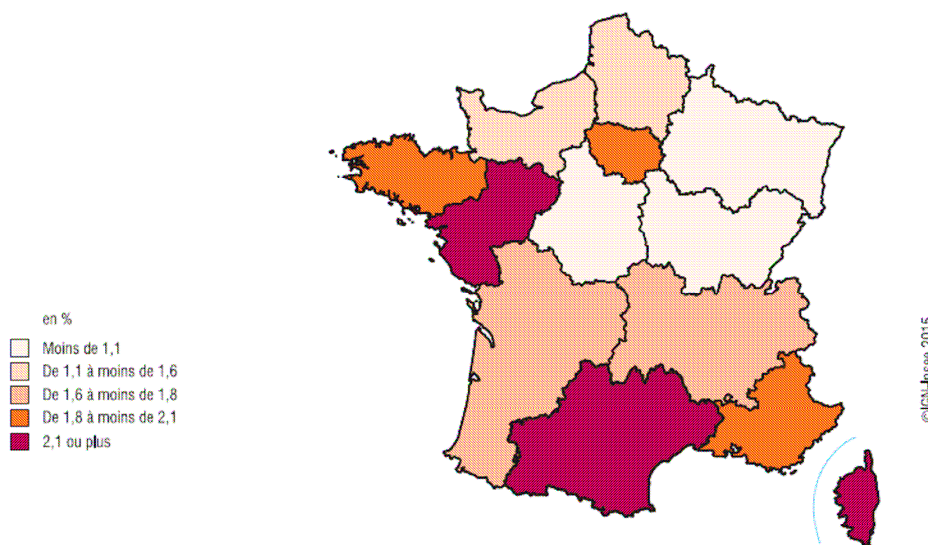
Des régions présentant un PIB par habitant supérieur à la moyenne<sup>1</sup> sont regroupées avec des régions où le PIB par habitant est en deçà de la moyenne. C'est le cas, par exemple, de Rhône-Alpes (+ 15,6 % par rapport à la moyenne en 2012) et de l'Auvergne (- 6,3 %). Il en va de même pour l'Alsace et Champagne-Ardenne (+ 6,6 % et + 0,5 % par rapport à la moyenne), qui en s'agrégeant à la Lorraine (- 13,0 %), affiche un PIB par habitant inférieur de 3,2 % à la moyenne. **La nouvelle carte des régions réduit ainsi la dispersion des PIB par habitant : hors Île-de-France et Corse, on passe ainsi d'un intervalle autour de la moyenne de + 15,6 % à - 13,9 % à seulement + 11,7 % à - 8,4 %.**

Parallèlement, le regroupement conduit à rapprocher la répartition de la valeur ajoutée par secteur pour les nouvelles régions. Ainsi, **quel que soit le secteur considéré, l'écart entre les régions affichant les poids extrêmes dans un secteur donné se réduit.** Par exemple, alors que le secteur agricole pèse le plus en Champagne-Ardenne avec 8,7 % de la valeur ajoutée régionale en 2012, le poids de l'agriculture dans la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine n'est plus que de 3,5 %. Dans le nouveau schéma régional, la part du secteur agricole est la plus élevée en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes avec 4,1 %.

**Croissance du PIB sur 20 ans : des situations contrastées**

La hausse des PIB régionaux en volume au cours de la période 1990-2012 fait apparaître cinq groupes pour les nouvelles régions (*voir carte*). Les régions du Sud et de l'Ouest affichent des évolutions de PIB plus favorables alors que pour les régions situées à l'Est et au Nord s'en sortent bien au cours de la même période.

**Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume entre 1990 et 2012**



<sup>1</sup> La moyenne prise en compte prend comme référence la France métropolitaine hors Île-de-France.

**La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans :  
stabilité globale et reclassements**

*Joël Creusat et Henri Morel-Chevillet*

Entre 1982 et 2011, la croissance urbaine en France métropolitaine, mesurée par l'augmentation de la population des unités urbaines, a été de 23 %, soit 8,9 millions d'habitants supplémentaires. Ce phénomène a conjugué une extension de la superficie des villes à une densification de peuplement. Cet accroissement important ne s'est pas traduit par une modification massive des positions des villes au sein de la hiérarchie urbaine, restée globalement stable.

La répartition d'ensemble des villes qui « gagnent » ou qui « perdent » des habitants se superpose assez bien à la géographie de la France en croissance (arc atlantique, sud-méditerranée, vallée du Rhône, Île-de-France) et à celle de la France qui connaît des difficultés héritées de la régression des industries anciennes (Nord, Est, Centre). Au-delà, l'explication est à rechercher dans la dynamique de l'emploi offert dans les villes, premier facteur explicatif de la croissance de leur population. Un autre facteur favorable pour une ville est d'être située dans la couronne d'un grand pôle d'aire urbaine et de bénéficier de son effet d'entraînement.

- En 2011, en France métropolitaine, près de huit habitants sur dix résident dans l'espace urbain

En trente ans (1982-2011), la population urbaine s'est accrue de 23 %, soit 8 961 000 habitants supplémentaires.

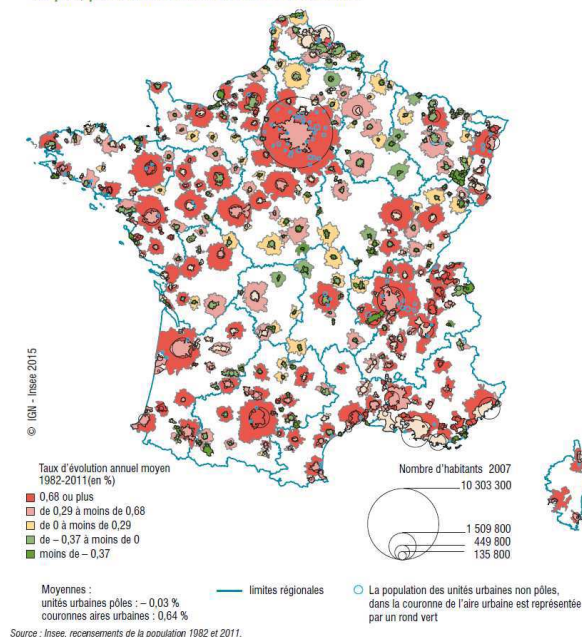
**La majeure partie de cette croissance (60 %, soit 5 395 000 habitants) résulte de l'extension géographique de l'espace urbain.** Ainsi en 2011, les agglomérations occupent une surface de 118 700 km<sup>2</sup>, soit 42 % de plus qu'en 1982, et près de huit habitants sur dix résident dans cet espace. **Les quelque 3 566 000 habitants supplémentaires correspondent à la densification du peuplement des villes.**

- La croissance urbaine est portée par les villes de 400 000 habitants ou plus

Au cours des trente dernières années, près de 80 % de la hausse de population urbaine relève d'une agglomération de 400 000 habitants ou plus, dont 20 % pour celle de Paris. **L'attractivité des grandes villes conforte un système urbain dominé en premier lieu par Paris, et en second lieu par un ensemble de 14 unités urbaines de 400 000 habitants ou plus, situées sur le littoral, le long des fleuves et près des frontières.**

En 2011, les 15 villes les plus importantes regroupent 21,3 millions d'habitants, soit 43,8 % du total urbain, contre 14,4 millions d'habitants (36,4 %) en 1982.

12. Evolution de la population entre 1982 et 2011 des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, pôles d'aires urbaines et de leur couronne



- **Moindre dynamisme des agglomérations de 100 000 à 400 000 habitants**

Dans l'ensemble des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, **la part de celles de 100 000 à moins de 400 000 habitants a diminué (de 28,0 % en 1982 à 19,3 % en 2011) au profit des grandes métropoles.** En effet, la majeure partie de l'accroissement global de la population est liée à l'extension du périmètre des unités urbaines ; or, celles dont le nombre d'habitants est compris entre 100 000 et moins de 400 000 affichent une augmentation modeste de leurs surfaces (+ 11,8 %) tandis que celles de 400 000 habitants ou plus (hors Paris) occupent un espace qui a plus que doublé en trente ans.

- **Une hiérarchie urbaine globalement stable**

En trente ans, la position des villes au sein de la hiérarchie urbaine des villes les plus peuplées est restée globalement stable. La variation absolue de la population des villes a été proportionnelle à leur taille, ce qui tend à reproduire la hiérarchie existante. **Les changements de position sont plus significatifs pour les villes de petite taille et peu fréquents pour les plus grandes** : seules 7 des 53 unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (hors Paris) gagnent plus de trois rangs : Genève-Annemasse (+ 13), Montpellier (+ 6), Poitiers (+ 5), Annecy (+ 5), Bayonne (+ 5), Chambéry (+ 4), Rennes (+ 4).

Toutefois, **la prééminence démographique de Paris s'affaiblit légèrement, au profit des 15 villes de plus de 400 000 habitants.**

- **La concentration spatiale augmente avec la taille des villes**

La mesure de la concentration spatiale, c'est à dire les effectifs de population et d'emploi, rapportés à des surfaces, montre que la concentration de l'emploi au lieu de travail est plus élevée que celle de la population, aussi bien en 1982 qu'en 2011. **Au fil des trente années écoulées, la concentration de la population augmente (forte croissance de population de Paris et des grandes métropoles) tandis que celle de l'emploi diminue (dans les grandes métropoles, la croissance de l'emploi est supérieure à celle de Paris).** Les fermetures d'établissements industriels intra-muros et l'éloignement des activités hors la ville expliquent cette moindre densification de l'emploi.

### 11. Contrastes d'évolutions de population et d'emploi selon des profils de centralité d'unités urbaines

Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus	Nombre d'unités urbaines	Taux de croissance annuel moyen (en %)					
		Population			Emploi		
		1 <sup>er</sup> quartile	Moyenne	3 <sup>e</sup> quartile	1 <sup>er</sup> quartile	Moyenne	3 <sup>e</sup> quartile
Pôles d'aires urbaines	350	-0,41	-0,03	0,28	0,15	0,62	1,10
Pôles de grandes aires urbaines	229	-0,28	0,06	0,34	0,31	0,69	1,00
Pôles de grandes aires urbaines avec unités urbaines en couronne	28	-0,07	0,28	0,45	0,48	0,89	1,23
Unités urbaines en couronne de grandes aires urbaines	85	0,50	1,00	1,26	0,66	1,59	2,00

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de 10 000 habitants ou plus (délimitations 2010 des unités et aires urbaines).

Lecture : les caractéristiques de centralité (pôle, non-pôle) des villes des grandes aires urbaines ont été associées, sur la période 1982-2011, au dynamisme des villes, aussi bien du côté de l'emploi que de la population. Un quart des unités urbaines pôles de grandes aires urbaines ont connu une croissance de l'emploi inférieure à 0,31 % sur la période 1982-2011 (1<sup>er</sup> quartile) et un quart une croissance supérieure à 1,00 % (3<sup>e</sup> quartile).

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011.

- **L'emploi dans les grandes villes attire de nouveaux habitants**

Les aires urbaines constituent des zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail. Elles sont composées d'une ville, rassemblant un grand nombre d'emplois, et de communes environnantes sous influence de ce pôle.

Dans ces aires urbaines, **la croissance de la population est liée à celle de l'emploi, les populations ayant tendance à suivre l'activité voire les potentialités de développement économique.**

Ces évolutions positives concernent les zones de croissance (arc atlantique, sud-ouest, sud-méditerranéen, vallée du Rhône, Ile de France), ainsi que les aires urbaines de Dijon, Limoges, Strasbourg, Besançon, Reims. Les grandes villes pôles, préfectures de région, ont connu la plus forte progression de l'emploi. À l'exception de Rouen, Clermont-Ferrand, Amiens et Châlons-en-Champagne, les trois quarts des villes pôles, capitales administratives, s'inscrivent dans une dynamique de croissance démographique entre 1982 et 2011.



## Les modes de vie dans les villes européennes

Brigitte Baccaïni, Chun Ngo, Chrystel Scribe

L'étude porte sur 904 villes européennes, dont 114 en France, retenues selon des critères de densité et de continuité du bâti. Les villes doivent en outre exercer une fonction politique et de gouvernance locale. Les données sont issues de l'audit urbain (Eurostat).

*A noter : des études régionales sont également publiées par l'Insee (voir fiche sur l'audit urbain)*

**Les villes françaises, en comparaison des villes européennes (UE28 plus la Norvège et la Suisse), sont plutôt jeunes avec un âge médian de 38 ans. Les logements y sont légèrement plus grands, par personne, que la moyenne européenne. Les modes « doux » de transport y sont relativement peu utilisés. Enfin, avec un taux d'homicide moyen de 0,13 pour 10 000 habitants, les villes françaises étudiées sont, de ce point de vue, en moyenne plus sûres que les villes européennes.**

### Des villes françaises relativement jeunes

**Dans les 904 villes européennes étudiées, la moitié des habitants ont 40 ans ou plus (âge médian).** En France, en Norvège, au Royaume-Uni et en Irlande, la part de jeunes de moins de 20 ans est particulièrement élevée dans les villes, au contraire de l'Italie, de l'Allemagne et de la Slovénie où les personnes de 65 ans ou plus sont relativement nombreuses. Les villes françaises sont plutôt jeunes, avec un âge médian de 38 ans.

#### 1. Répartition des « villes » européennes et âge médian par classe de taille

	Nombre de villes		Part de villes (en %)		Âge médian	
	Europe	France	Europe	France	Europe	France
Moins de 100 000 habitants	308	40	34,1	35,1	40	38
De 100 000 à moins de 250 000 habitants	409	51	45,2	44,7	40	39
De 250 000 à moins de 500 000 habitants	122	15	13,5	13,2	40	38
De 500 000 à moins de 1 000 000 habitants	44	4	4,9	3,5	40	37
1 000 000 habitants ou plus	21	4	2,3	3,5	40	36
<b>Ensemble</b>	<b>904</b>	<b>114</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>40</b>	<b>38</b>

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012.

### Des villes européennes plutôt peuplées de personnes seules et de ménages sans enfant

**Dans les villes européennes, les ménages sont composés de 2,3 personnes en moyenne.** Dans la quasi-totalité des pays, les ménages urbains sont de taille relativement réduite comparativement au reste du pays, avec en particulier une surreprésentation de personnes seules. **Ce sont dans les villes de moindre taille que les familles sont les plus nombreuses.**

Parmi les villes françaises, Paris se distingue avec des ménages de petite taille (1,9 personne en moyenne), plus d'un ménage sur deux n'étant composé que d'une personne.

### Une majorité de logements collectifs

Les logements collectifs représentent un peu plus de la moitié des logements dans l'ensemble des villes européennes. Plus les villes sont peuplées et plus les logements collectifs ont un poids important.

**En France, la part de logements collectifs dans les villes participant à l'étude est de 56 %, bien supérieure à celle de l'ensemble du territoire français (43 %) et légèrement au-dessus de l'ensemble des villes européennes étudiées (51%).** Lille se démarque en étant la seule ville française de plus de 1 million d'habitants où plus de la moitié des logements sont individuels.

## Indicateurs sur le logement dans les villes européennes

	en %			
	Part de logements collectifs	Part de ménages d'une personne	Part de propriétaires	Part de locataires du secteur social
Allemagne	73	46	29	5
Autriche (ville de Vienne)	...	47	20	42
Belgique	38	43	...	...
Bulgarie	33	30	76	0
Espagne	...	16	...	3
Estonie	90	39	74	2
Finlande	78	45	51	19
France	56	36	51	21
Grèce	66	27	62	...
Hongrie	69	35	87	3
Irlande	25	28	55	13
Italie	...	37	...	...
Lettonie	94	...	90	4
Lituanie	86	33	83	3
Malte (ville de Valletta)	...	21	70	...
Norvège	...	44	...	...
Pays-Bas	...	40	43	...
Pologne	...	28	...	...
Portugal	20	21	69	3
République tchèque	80	36	40	7
Royaume-Uni	27	37	83	23
Slovaquie	79	...	...	...
Slovénie	71	40	62	7
Suède	69	...	...	...
Suisse	94	...	...	...
Ensemble	51	34	55	12

Source : Eurostat, audit urbain, 2007-2012

### Une majorité de propriétaires

En moyenne, **55 % des ménages urbains des villes européennes sont propriétaires de leur logement**. En France, c'est seulement 51 %. En Europe, dans la grande majorité des villes, la part des propriétaires est plus basse que dans l'ensemble du pays et d'autant plus que la taille de la ville est importante.

### Le logement social très développé au Royaume-Uni

En moyenne, 30 % des ménages urbains louent leur logement dans le parc privé et 12 % dans le secteur social. Le Royaume-Uni fait figure d'exception, avec des locataires du secteur social en nombre bien supérieur à ceux du privé.

**Le logement social est également bien représenté dans les villes françaises et finlandaises (environ 20 %) avec la particularité d'une quasi-parité entre locatif privé et locatif social.**

### Des logements aux surfaces importantes en France et en Allemagne

**La surface habitable moyenne est de 36 m<sup>2</sup> par personne dans l'ensemble des villes européennes**. En général, celle-ci est plus petite dans les villes que dans l'ensemble du pays étudié. En France et en Allemagne, elle est de 42 m<sup>2</sup> par personne, soit la plus importante d'Europe.

### La voiture, mode de transport majoritaire des habitants des villes européennes pour se rendre à leur travail

En moyenne, 60 % des déplacements domicile-travail des populations résidant dans les villes étudiées sont effectués en voiture ou en deux-roues motorisé, 20 % en transports en commun et 20 % en vélo ou à pied. **Les capitales se distinguent par une plus forte utilisation des transports en commun, en particulier à Bratislava (87 %), Paris (68 %) et Berne (59 %)**. Une forte densité de population et une offre de transports en commun généralement plus développée dans les grandes villes favorisent l'usage des transports collectifs.

### Un taux de meurtres et de morts violentes plutôt faible dans les villes françaises

En moyenne, le taux de meurtres et morts violentes en une année dans les villes européennes est de 0,18 pour 10 000 habitants. En France, il est inférieur (0,13 pour 10 000 habitants). Les taux les plus élevés (taux supérieurs à 1 pour 10 000) sont détenus par des villes allemandes (Bayreuth, Hildesheim, Rosenheim) et belges (Charleroi, Gand).

## **La qualité de vie dans les villes européennes**

### **Les études régionales publiées par l'Insee**

L'audit urbain est une opération statistique visant à **recueillir des données sur un grand nombre de variables décrivant la qualité de vie dans les villes européennes**, à travers un champ très vaste de thématiques : la démographie, le social, l'économie, l'éducation et la formation, l'environnement, les transports, la culture et le tourisme.

Les données recueillies concernent **904 villes européennes** (UE28 + Norvège, Suisse, Turquie), dont **114 en France**. Ces villes ont été retenues selon des critères de densité et de continuité du bâti. Elles doivent en outre exercer une fonction politique, de gouvernance locale.

L'article « **les modes de vie dans les villes européennes** » de l'ouvrage « La France et ses territoires - édition 2015 » est fondé sur des données issues de l'audit urbain.

**Des études régionales ont également été menées à partir de ces données dans 9 régions :**  
*(Etudes disponibles à la levée d'embargo sur le site Internet de l'Insee, entrée par région)*

- Région **Alsace**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Contact presse : Véronique Heili  
Tel : 03 88 52 40 77
- Région **Auvergne**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Contact presse : Sandra Bouvet, Patrick Jabot  
Tel : 04 73 19 78 65 - 04 73 19 78 71
- Région **Bretagne**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Contact presse : Geneviève Riézou  
Tel : 02 99 29 33 95
- Région **Centre-Val de Loire**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Contact presse : Anne-Claire Monvoisin  
Tel : 02 38 69 53 04
- Région **Midi-Pyrénées**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Contact presse : Madeleine Cambounet  
Tel : 05 61 36 62 85
- Région **Lorraine**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Contact presse : Brigitte Vienneaux  
Tel : 03 83 91 85 45
- Région **Nord-Pas-de-Calais**  
Embargo au 15 avril 2015 à 12h00  
Contact presse : Géraldine Caron  
Tel : 03 20 62 86 04
- Région **Pays de la Loire**  
Embargo au 15 avril 2015 à 00h00  
Tel : 02 40 41 75 89
- Région **Poitou-Charentes**  
Embargo au 15 avril 2015 à 12h00  
Contact presse : Nathalie Dupas  
Tel : 05 49 30 00 30



## La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer

Vivien Roussez, Jonathan Bougard et Benoît Roumier

Les différents métiers sont présents de façon très diverse selon les territoires. Leur cartographie par zone d'emploi met en avant un contraste assez net entre, au sud, des zones très urbaines à forte concentration de cadres et professions intellectuelles et, au nord, d'autres plus agricoles, plus industrielles, plus ouvrières. Cette spécialisation a eu tendance à se renforcer au cours du temps.

De plus, les emplois proposés sur un territoire ne sont pas nécessairement occupés par les actifs résidant sur ce territoire. Cette inadéquation entre l'offre et la demande de travail est parfois marquée, notamment dans l'urbain dense. Il n'y a toutefois pas de lien entre cette inadéquation et la répartition des demandeurs d'emploi sur le territoire.

**L'emploi ouvrier est surreprésenté dans la moitié nord du pays, l'emploi lié aux services, dans la moitié sud.**

Les marchés locaux du travail (approchés par les 321 zones d'emploi) présentent un socle commun d'activités dites « présentesielles » (services au public, commerces de détail,...), destinées à satisfaire les besoins de la population locale et des touristes. Un quart des zones d'emploi, correspondant aux zones d'emploi des villes intermédiaires, ont un profil généraliste, représentatif de la structure d'emploi nationale et de sa progression annuelle sur la période 1999-2011 (avec une évolution annuelle moyenne de l'emploi de + 0,65% sur la période).

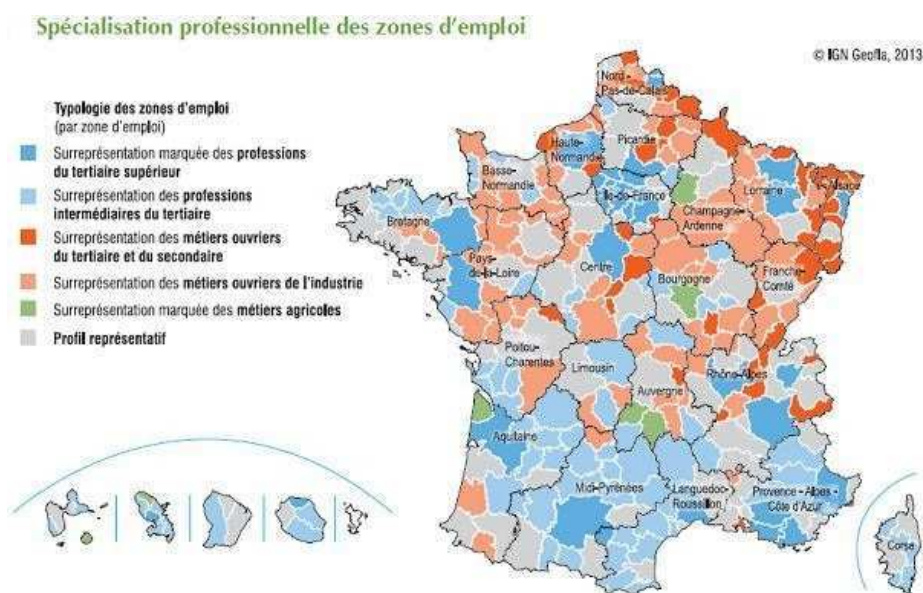
Toutefois, certains métiers sont surreprésentés dans quelques territoires, reflétant leur type de spécialisation.

Les régions du quart nord-est, notamment frontalières, et les bassins industriels sont les seuls à conserver **une part importante d'ouvriers** (industrie, artisanat,...). Ces zones d'emploi (39% de l'ensemble) connaissent une croissance annuelle moyenne de l'emploi très faible (inférieure à + 0,2%).

**Les professions intermédiaires du tertiaire** dominent dans le sud du pays et dans les DOM. Elles sont caractéristiques de territoires tournés vers l'économie présentesielle car accueillant des retraités, des résidents secondaires et des touristes. Ce profil concerne un quart des zones d'emploi. L'emploi y progresse à un rythme annuel légèrement supérieur à la moyenne nationale (+ 0,66% environ).

**Les emplois très qualifiés** (conception, recherche,...) sont concentrés dans les métropoles, (36 zones d'emploi). C'est dans ces territoires que la progression annuelle de l'emploi est la plus importante (+ 0,8%).

Seules 7 zones d'emploi connaissent une surreprésentation des **métiers agricoles**. Ce sont les seules à perdre des emplois sur la période (- 0,1% par an).



## La forte concentration géographique de l'emploi se traduit par des inadéquations sur les marchés du travail urbains

**La moitié des emplois se concentre dans 30 zones d'emploi parmi les 321 de France (hors Mayotte).** De 1999 à 2011, la croissance de l'emploi dans les 14 plus grandes zones d'emploi est en moyenne de 0,86% par an contre 0,65% à l'échelle nationale, ce qui renforce la concentration de l'emploi en France. Parallèlement à leur croissance démographique, les grandes agglomérations du Sud et de l'Ouest enregistrent les plus fortes créations d'emploi, notamment Montpellier, Toulouse et Nantes.

Les emplois étant davantage concentrés que la population, les actifs des zones aux caractéristiques les plus urbaines résident souvent hors de la zone d'emploi où ils travaillent. Cela implique sur ces marchés du travail **une inadéquation entre les postes de travail et les métiers des résidents, principalement dans les zones très urbaines.**

## Ces inadéquations n'impliquent pas une plus forte présence de demandeurs d'emploi dans les zones urbaines

La part de demandeurs d'emploi en fin de mois (en catégories A, B, C) dans la population active varie fortement d'une zone d'emploi à une autre (de 8,1% à 26,6% en France métropolitaine). On observe **peu de corrélation entre le caractère rural ou urbain des zones et leur part de demandeurs d'emploi** : parmi les zones présentant les parts les plus faibles (moins de 12,8%), on trouve à la fois des territoires très urbanisés (tels que Saclay ou Créteil en Île-de-France) et d'autres de faible densité (comme la Lozère), qui sont plus dispersés géographiquement.

**Les zones des grandes aires urbaines sont toutefois généralement en meilleure position** et ce, même après la crise. Les 29 zones d'emploi les plus épargnées se situent principalement en Île-de-France, à proximité des frontières avec l'Allemagne et la Suisse, en Corse ainsi qu'au sud du Massif central (au croisement des régions Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) et de la Basse-Normandie.

**Les zones les plus en difficulté** sont relativement concentrées. Elles se situent pour l'essentiel au nord et au sud de la métropole, dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon (où la part des demandeurs d'emploi excède fréquemment 22%).

## L'ampleur des disparités de la part de demandeurs d'emploi est aussi forte en 2013 qu'en 2003

De 2003 à 2013, on observe en France métropolitaine **une forte augmentation de la part de demandeurs d'emploi (supérieure à 5,5 points) dans 45 zones d'emploi**, particulièrement après la crise de 2008. Ces zones sont situées majoritairement dans les régions du sud et le quart nord-est de la France (incluant le sud du bassin parisien), ainsi que dans des territoires industriels en restructuration (Champagne-Ardenne, Vallée de l'Arve, Le Mans ou Belfort).

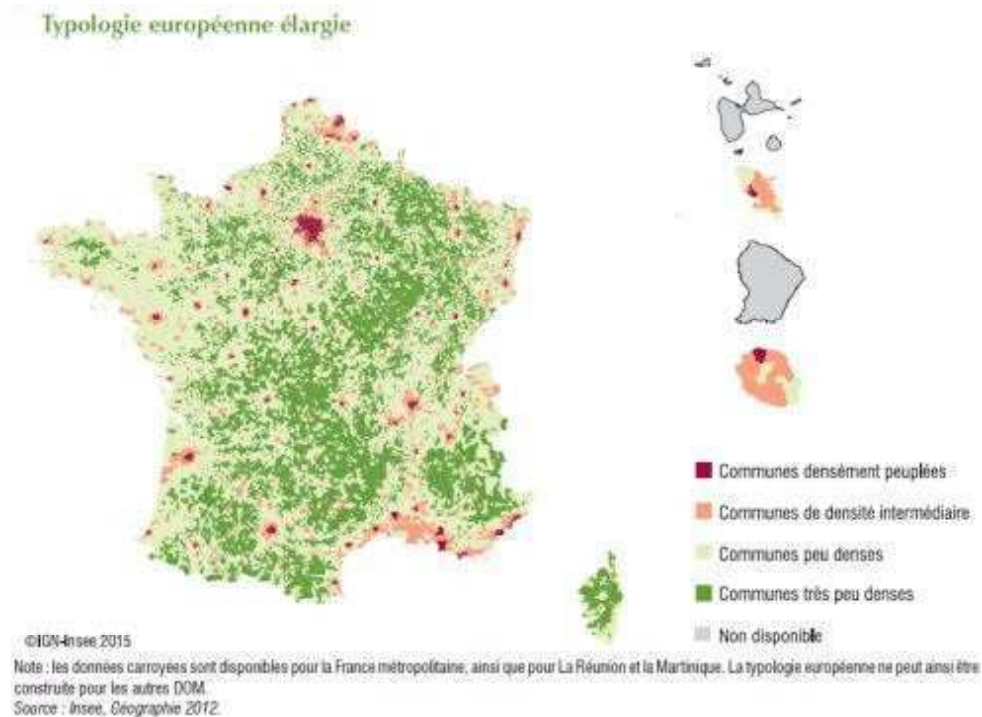
À l'inverse, **la hausse est plutôt modérée (inférieure à 2 points) dans 37 zones d'emploi**, parmi lesquelles celles correspondant aux grandes aires urbaines et d'autres situées dans le Pays Basque, les Alpes ou sur les littoraux bretons, normands et pour partie méditerranéens.

**15 AVRIL À 00H00**

**Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité**

*Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy*

Afin de dépasser les approches habituelles, le territoire peut être analysé selon une nouvelle grille d'analyse qui différencie de façon plus continue des espaces à faible et forte densité. Elle se fonde sur le degré de densité de population au sein des territoires. Ainsi caractérisées, les communes se positionnent en outre différemment par leur situation au sein des aires urbaines, leur taux d'évolution de population et les temps d'accès aux équipements.



**10% des communes sont densément peuplées ou de densité intermédiaire**

Une commune sur dix apparaît comme densément peuplée ou de densité intermédiaire. Ces espaces regroupent 65% de la population.

Les communes densément peuplées représentent moins de 2 % des communes et 35 % de la population. La densité moyenne de ces espaces s'élève à près de 3 000 habitants/km<sup>2</sup>. Ces communes sont situées dans les pôles des grandes aires urbaines et plus de 70 % d'entre elles ont plus de 10 000 habitants. D'une manière générale, ces espaces se caractérisent par une forte artificialité, un revenu net imposable par foyer fiscal plus élevé (en moyenne de 25 155 euros en 2009) et un taux d'évolution de la population faible entre 2006 et 2011 (+ 1,2%).

**Communes peu denses : surtout dans les couronnes des grands pôles urbains**

**Plus de la moitié des communes figurent dans la catégorie des communes peu denses.** Elles regroupent un peu moins d'un tiers de la population. La majorité d'entre elles (60 %) sont situées dans les couronnes et dans l'espace multipolarisé des grandes aires urbaines.

D'une manière générale, la part des zones urbanisées et artificialisées est beaucoup plus faible que pour les communes de densité intermédiaire (4 % contre 21 % de la superficie). En revanche, la part des territoires agricoles est la plus forte des quatre catégories et s'élève à près des deux tiers de la superficie. **Ces espaces peu denses connaissent globalement le plus fort taux de croissance de la population entre 2006 et 2011 (+ 5,2 %).**

La question de **l'accessibilité aux équipements et services** se pose pour ces espaces : les temps d'accès aux services et aux équipements, bien que plus faibles que ceux observés pour les communes très peu denses, sont bien supérieurs à ceux des communes de densité intermédiaire.

## Temps d'accès aux services et aux équipements

en minutes

	Catégories de communes			
	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Temps médian d'accès aux équipements de la gamme de proximité les plus proches	5	5	8	13
Temps médian d'accès au médecin omnipraticien le plus proche	4	4	10	16
Temps médian d'accès à la pharmacie la plus proche	4	4	10	18
Temps médian d'accès aux urgences les plus proches	14	26	40	52
Temps médian d'accès à l'école élémentaire la plus proche	4	4	4	10
Temps médian d'accès au collège le plus proche	6	8	16	24
Temps médian d'accès au lycée général le plus proche	8	16	32	46

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Note : il s'agit du temps médian d'accès en minutes, en automobile, en heure creuse, du chef-lieu de la commune de résidence au chef-lieu de la commune d'implantation du service le plus proche. Pour l'infracommunal, les calculs se font entre les carreaux de 200 mètres : la médiane représente le temps d'accès de chaque carreau de 200 mètres à l'équipement le plus proche. Les distances sont calculées avec le distancier Metric de l'Insee.

Source : Insee, base permanente des équipements.

### Pour les communes très peu denses, la faible densité n'est pas synonyme de dépeuplement

**Un tiers des communes sont très peu denses** ; elles regroupent **4 % de la population**. Délimiter des zones très peu denses revient à identifier des zones où les habitants sont davantage « isolés » de leurs voisins. Les communes très peu denses sont **souvent éloignées de l'influence des villes** : près des trois quarts d'entre elles sont dans un espace « résiduel » du zonage en aires urbaines. Le quart restant est situé principalement aux franges des couronnes des grands pôles urbains et un peu dans son espace multi-polarisé.

La faible densité n'est pourtant pas toujours synonyme de dépeuplement. **La population dans les communes très peu denses a augmenté globalement de 3,3 % entre 2006 et 2011**, moins que pour les communes peu denses mais un peu plus que pour les communes denses ou intermédiaires. L'accessibilité aux équipements et services est moindre dans ces espaces de plus faible densité, avec un temps de trajet supérieurs à ceux des autres catégories. Ainsi, par exemple, les trois quarts des communes très peu denses sont à plus de 10 minutes des services quotidiens, contre un cinquième seulement des communes peu denses.

### L'élargissement de la typologie européenne sur le degré d'urbanisation

Cette étude présente une nouvelle approche, issue de la classification européenne qui utilise des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté ; le rural correspond aux espaces les moins densément peuplés selon des seuils déterminés au niveau européen. Selon cette méthode, la grande majorité des communes (90 %) sont considérées comme peu denses en France, pays où la densité est presque partout assez réduite. Aussi est-on enclin à qualifier plus finement ce vaste espace rural. En utilisant la même méthode que celle de la classification européenne, un quatrième degré est ajouté en identifiant des zones très peu denses. Cet ajout permet alors de répartir les communes en quatre catégories :

- 1- les communes densément peuplées (1,7 % des communes et 35,3 % de la population)
- 2- les communes de densité intermédiaire (8,2 % des communes et 29,9 % de la population)
- 3- les communes peu denses (54,5 % des communes et 30,7 % de la population)
- 4- les communes très peu denses (35,6 % des communes et 4,1 % de la population)